



44^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le Myanmar

Intervention du Luxembourg

13/14 juillet 2020

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration de l'Union européenne.

Ma délégation remercie le Rapporteur spécial pour son rapport oral et lui souhaite bonne chance dans l'exécution de son mandat. Nous invitons les autorités birmanes à coopérer pleinement avec le Rapporteur spécial.

Le Luxembourg demeure gravement préoccupé par des rapports crédibles relatant les violences observées dans les états de Kachin, de Shan et de Rakhine, où des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ont déjà été commis de par le passé.

Les crimes perpétrés au Myanmar, notamment le crime de génocide contre les Rohingya, restent marqués par l'impunité. Nous rappelons que les quatre mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de justice constituent une obligation en droit international. Dès lors, les autorités civiles et militaires birmanes doivent impérativement s'y conformer. Nous réitérons notre appel au gouvernement birman de reconnaître la compétence de la Cour pénale internationale, conformément à l'article 12(3) du Statut de Rome.

Monsieur le Rapporteur spécial,

La situation dans le camp de réfugiés de Kutupalong à Cox's Bazar continue d'être extrêmement préoccupante, notamment en raison du risque de propagation de la pandémie du COVID-19, sans parler des conditions météorologiques parfois désastreuses qui rendent la vie des réfugiés encore plus intenable.

Quelles sont les mesures que vous recommanderiez aux autorités du Bangladesh et à la communauté internationale pour alléger leurs souffrances ?

Je vous remercie de votre attention.